



**PROCES-VERBAL  
DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
DE LA VILLE DE METZ**

Mardi 11 décembre 2018

La Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz s'est réunie à l'Hôtel de ville dans le Petit salon, le mardi 11 décembre 2018 à 10h, sous la présidence de Madame MIGAUD, Adjointe au Maire de Metz.

**Collège des élus :**

Présents : Mme Agnès MIGAUD - Adjointe au Maire  
Mme Catherine MERGEN-MOREL - Conseillère Déléguée  
M. Thierry GOURLOT - Conseiller Municipal

Excusés : Mme Isabelle KAUCIC - Adjointe au Maire  
M. Guy CAMBIANICA - Adjoint au Maire  
M. Jean-Louis LECOCQ - Adjoint au Maire

Absents : Mme Caroline AUDOUY - Conseillère Municipale

**Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées**

Présents : M. Jean-Louis LEOPOLD – APF France Handicap  
M. Jean-Martin BERNET- Association les auxiliaires des aveugles  
M. Alain DELIME- Association "Challenge Handicap et Technologie"

Excusées : Mme Marie-José WERGUET - Association des sourds de Metz et de la Moselle  
Mme Marie-Thérèse JELOCHA – UNAFAM

**Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant des personnes âgées**

Présents : M. Guy DUVINAGE - Conseil des seniors de la Ville de Metz  
M. Denis PARIETTI - Conseil des seniors de la Ville de Metz

### **Collège des représentants des acteurs économiques**

Présents : Mme Sophie DIAZ Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz  
Mme Géraldine GIORGIO - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Excusée : Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE Agence Inspire Metz - Office de tourisme

### **Collège des représentants d'autres usagers de la Ville**

Excusé : M. Hervé RIBON - Association Metz à vélo

### **Collège des représentants de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole**

Présente : Mme Huguette FOULIGNY - Présidente de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

### **Participaient également à cette réunion**

Mme Danielle BORI - Adjointe au Maire de Metz

M. Jacques TRON - Adjoint au Maire

M. Cyrille DENSA - Chargé d'études stratégies générales de déplacements - Pôle Mobilité Metz Métropole

M. Frédéric MASSING - Chargé de mission stationnement et coordination de projets - Pôle Mobilité Metz Métropole

M. Stéphane ANCIEN - Technicien études sécurité des déplacements et accessibilité - Pôle Mobilité Metz Métropole

Mme Virginie ZEWE - Chargée de mission seniors et handicap - Ville de Metz

## **Introduction**

Madame MIGAUD ouvre la séance en remerciant les participants pour leur contribution à cette séance.

Lors du tour de table, Mme MIGAUD souligne la présence de représentants de Metz Métropole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'agglomération est devenue une Métropole ce qui a entraîné plusieurs changements dont la gestion de nouvelles compétences. C'est dans ce cadre que la Métropole gère désormais les compétences "voirie et espaces publics" transférées par la Ville de Metz. Plusieurs questions ayant été soulevées par les membres de la CCA dans ces domaines, les agents de Metz Métropole ont été invités à cette rencontre afin d'apporter les éléments de réponses à ces interrogations.

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

### **Point 1 : Point Ad'AP Ville de Metz**

Les éléments de bilan sont disponibles dans le document joint en annexe pages 3 à 10.

## **Point 2 : Sensibilisation au handicap des élèves du primaire**

### **Challenge piétons 2018 et 2019**

Le 14ème challenge piétons de la Ville de Metz a eu lieu le jeudi 7 juin 2018, place de la République.

Le challenge réunit sur une journée près de 900 enfants des classes messines de CE1 qui sont amenés à parcourir un itinéraire d'environ 2 km jalonné dans les rues de Metz et à participer aux ateliers présents sur la place de la République.

Ces ateliers ont pour but de sensibiliser les enfants dans les domaines de la sécurité et du déplacement en Ville.

Cette année, comme les 2 années précédentes un stand "handisport" et un stand "déplacement des piétons déficients visuels" ont été mis en place :

- Le stand "handisport" tenu par le Comité départemental handisport de Moselle proposait une animation basket en fauteuil roulant,
- Le stand "déplacement des personnes déficientes visuelles" animé par l'association les auxiliaires des aveugles, l'association des chiens guides du Grand Est et la Mission Ville pour tous, proposait un parcours les yeux bandés et des échanges/conseils pour savoir comment se comporter avec une personne déficiente visuelle avec ou sans chien guide d'aveugle.

Les 14 bénévoles sont très satisfaits de leur participation à cette manifestation.

Le renouvellement de cette action est proposé et validé pour 2019, avec la demande de trouver d'autres bénévoles, par exemple des étudiants, pour renforcer les équipes qui accompagnent les enfants sur la journée.

### **Semaine de sensibilisation au handicap**

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, organisée chaque année le 3 décembre par l'OMS, la Ville de Metz a souhaité mettre en place depuis 2017, en partenariat avec L'Education nationale, une semaine de sensibilisation au handicap dans écoles primaires de Metz. En 2017, 5 écoles ont bénéficié d'une intervention assurées par l'association LADAPT. En 2018, le travail partenarial avec l'Education nationale a permis d'organiser du 3 au 7 décembre des interventions dans les 33 écoles élémentaires de la Ville pour les enfants du CE2 au CM2 avec pour objectifs de lutter contre les préjugés, de favoriser l'école inclusive et d'aider les enfants à comprendre ce qu'est le handicap. Il s'agit d'une démarche pédagogique, avec des séances de 2h animées par les enseignants comprenant des échanges et des mises en situation pratiques.

Un kit de sensibilisation a été conçu par l'Education nationale avec :

- Un guide d'accompagnement pour la préparation des interventions pour les enseignants : méthodologies, contenus et objectifs,
- Du matériel pour l'animation : texte en braille, livres de littérature jeunesse, images, jeu de motricité, lunettes occultantes, casque anti-bruit...

La Ville de Metz a financé l'achat d'un kit par école pour un montant total de 4 950 €.

## **Point 3 : Accès à la culture et au tourisme**

### **Visites de Metz en Joëlettes avec APF France Handicap**

Fruit d'un partenariat avec APF France Handicap, l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme et la Ville de Metz, des visites guidées de Metz en Joëlettes sont organisées depuis l'été 2017.

En 2018, neuf visites ont été programmées et une vidéo de présentation du projet a été réalisée afin d'assurer la promotion de ces visites. Elle a été financée par la Ville de Metz et l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme.

Le bilan 2018 est positif avec quatre visites touristiques effectives. Afin d'accueillir encore plus de participants à ces visites, des améliorations doivent être apportées (ex : réserver ces visites à des circuits adaptés à la Joëlette comme "La colline Sainte-Croix" ou "Le Chemin des remparts"). Une réunion sera organisée début 2019 par la Mission ville pour tous pour envisager la suite de ce partenariat.

### **Réalisation de trois fiches accessibilité avec le Conseil des seniors**

Des membres du Conseil des seniors ont effectué avec un guide de l'Office de tourisme des visites touristiques en situation concrète et ont pris des notes afin de renseigner une fiche accessibilité. Cette fiche donne des informations qui permettent aux personnes souhaitant participer à une visite guidée de se positionner sur leur capacité à la faire. Cette action permet aussi d'identifier les aménagements à réaliser pour rendre les visites davantage accessibles à tout public.

Trois circuits ont été diagnostiqués : "Cathédrale à la Citadelle", "Colline de Sainte-Croix" et "Chemin des corporations".

Les fiches sont mises à la disposition du public à l'accueil de l'Agence Inspire Metz Office de tourisme et sur leur site Internet lorsque ces visites sont proposées.

D'autres circuits feront l'objet de ce travail d'analyse par le Conseil des seniors en 2019.

### **Semaine Européenne de la Mobilité**

Cette semaine organisée par Metz Métropole s'est déroulée du 15 au 22 septembre 2018 et la Ville de Metz y a contribué en proposant deux actions :

- Une visite mix and moove : une marche pour promouvoir "la mobilité de tous" et mobiliser différents moyens de déplacements (à pied, vélo, vélo adapté...) au cours d'une visite guidée animée par l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme,
- Une Exposition de l'Enim au service de la Mobilité : des étudiants de cette école d'ingénieurs ont présenté, à la Porte des Allemands, leurs réalisations au service des personnes en situation de handicap : fauteuil roulant 4X4, monte escaliers, manette de jeux vidéo adaptée...

## Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz

En 2016, une convention de partenariat de 3 ans a été établie entre le Centre Pompidou-Metz et la Ville de Metz. L'objectif est de permettre l'accès à l'art au plus large public et notamment aux personnes (seniors et/ou handicapées) plus isolées et/ou qui ne se déplaceraient pas sans l'aide d'un tiers ou de moyens adaptés.

En 2018 les visites suivantes ont été organisées :

- Visite pour les déficients auditifs, dimanche 23 septembre, exposition "L'aventure de la couleur" : mise à disposition d'un interprète LSF et d'un médiateur,
- Visite pour les déficients visuels lundi 5 novembre, exposition "Peindre la nuit" : mise à disposition d'un médiateur avec des commentaires adaptés,
- Visite pour les PMR lundi 9 novembre, exposition "Peindre la nuit" : possibilité de stationner sur le parvis du Centre Pompidou-Metz, entrée gratuite pour les accompagnateurs et mise à disposition d'un médiateur.

En 2019, le programme suivant sera proposé :

- Visite pour les déficients visuels, lundi 11 mars 15h, exposition "Lee Ufan"
- Visite pour les déficients auditifs :
  - jeudi 23 mai 15h, exposition "Lee Ufan"
  - jeudi 19 septembre 15h, exposition "Opéra du monde"
- Visite pour les PMR :
  - jeudi 4 juillet 15H, exposition "Opéra du monde"
  - jeudi 28 novembre 15h, exposition "Eisenstein"

Chacune de ces visites pourra accueillir un groupe de 20 personnes.

Il est demandé aux responsables d'associations d'envoyer la liste des participants à la Mission Ville pour tous, au plus tard 10 jours avant la date de la visite.

## Point 4 : Registres public d'accessibilité dans les ERP de la Ville

Dans le cadre de la mise en place des Registres publics d'accessibilité prévus par le Décret n°2017-431 du 29 mars 2017, la Ville de Metz a souhaité utiliser les données accessibilité dont elle dispose pour renforcer l'information et faciliter les déplacements du grand public.

Une carte interactive a donc été créée, qui répertorie l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) propriété Ville de Metz et qui fournit des informations d'accessibilité de premier niveau pour l'utilisateur : présence de stationnement PMR, conditions d'accès de l'entrée principale (de plein pied, avec escaliers, rampe...)...

Ainsi avant un déplacement tout usager pourra consulter cette carte pour savoir si l'ERP est accessible ou non.

Cette carte interactive est disponible sur GeoMetz <http://geo.metzmetropole.fr/> et sur le site Internet de la Ville de Metz à partir de février 2019.

## **Point 5 : Accueil à Metz des référents accessibilité des villes inclusives (GT-RAVI)**

Les 15 et 16 novembre 2018 a eu lieu à Metz le 5<sup>ème</sup> atelier participatif annuel du groupe de travail national des référents accessibilité des villes inclusives, animé par le Cerema, en partenariat avec la Ville de Metz.

Les référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) ont bénéficié de visites de terrain : Centre des congrès Robert Schuman, Mettis et arrêt de bus, le Musée de la Cour d'Or et l'Hôtel de ville. Ensuite ils ont travaillé sur trois thématiques : les nouvelles formes de mobilité, le guidage et les traversées piétonnes, l'accessibilité effective des ERP.

La restitution de ces échanges et réflexions s'est déroulée à l'hôtel de ville, en présence de Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité, de Dominique Gros, Maire de Metz, et de Jean-Luc Bohl, Président de Metz Métropole.

Les comptes rendus de ces groupes de travail sont disponibles via le lien suivant <https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/gt-ravi>

## **Point 6 : Questions des membres de la CCA**

### **Zone de rencontre place Saint-Nicolas**

Depuis la création de cette zone de rencontre, des usagers déficients visuels ont fait part de difficultés de déplacement et de sécurité sur ce site. Le 22 février 2018, la Mission Ville pour tous a organisé une réunion, avec des usagers déficients visuels et des agents de la Direction de la mobilité et des espaces publics de Metz Métropole sur cette place pour faire une évaluation des difficultés.

M. MASSING rappelle les dispositions en vigueur dans cette zone :

- Signalisation par panneau et au sol de l'indication de la vitesse limitée à 20 km,
- Dessin d'un piéton au sol,
- Coussin berlinois en amont de la zone de rencontre pour limiter la vitesse à l'entrée de cette zone,
- Présence de balisettes (poteaux blancs) pour délimiter un espace piéton.

Par ailleurs, il rappelle que cette zone étant aussi un passage pour les bus, il n'est pas possible de rétrécir la chaussée et de créer des zones de trottoirs plus larges.

Les membres de la CCA font remarquer que ces dispositions ne sont pas suffisantes et que dans la pratique les véhicules ne ralentissent pas ou pas assez ce qui entraîne des problèmes de sécurité pour les piétons et particulièrement pour les déficients visuels qui en plus manquent de repères pour se déplacer dans cette zone.

Pour pallier au fait que les automobilistes et le grand public de façon générale, n'ont pas intégré le concept de la zone de rencontre (zone affectée à la circulation de tous les usagers, où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules), il est proposé d'organiser une campagne de communication/sensibilisation via la presse locale (Républicain Lorrain, Metz Mag...).

M. MASSING propose de contacter le service communication de Metz Métropole dans ce sens.

Mme Migaud suggère pour la mise en place des prochaines zones de rencontre, d'organiser une consultation et une visite sur site avec les associations membres de la CCA.

### **Place de la Gare**

Suite aux doléances de déficients visuels une réunion a eu lieu place de la Gare le 3 juillet 2017 avec une dizaine d'usagers, les services de la Ville de Metz et de Metz Métropole pour évaluer les difficultés rencontrées sur le cheminement face à la sortie de la Gare qui traverse la place et sur le cheminement sur la droite en sortant de la Gare qui traverse la place et passe à proximité des stations Mettis.

Stéphane ANCIEN indique qu'une rencontre a eu lieu entre le Pôle Mobilité de Metz Métropole et la SCNF pour évoquer ces problèmes, les réponses de la SCNF sont en attente à ce jour.

Une étude va être menée par le Pôle Mobilité de Metz Métropole pour envisager l'implantation de dalles et un rendez avec l'Architecte des bâtiments de France doit être organisé pour valider leur aspect esthétique. Une présentation des dalles, aux membres de la CCA, en amont de leur installation sera organisée par le Pôle Mobilité.

M. BERNET fait remarquer que depuis la suppression du dépose minute à l'arrière de la gare, la traversée de la Gare est de plus en plus compliquée à cause de stationnements non autorisés qui se multiplient devant la Gare par des automobilistes venus récupérer des voyageurs.

### **Aménagements Place de la République**

M. BERNET fait part des problématiques rencontrées par les déficients visuels sur cette place : présence de ruptures de niveau sur la place qui peuvent provoquer des chutes et à l'entrée du parking, en haut des escaliers, absence de bande d'éveil à la vigilance.

M. MASSING va prendre attache avec le gestionnaire du parking de la République pour la réalisation de travaux d'accessibilité et notamment l'installation d'une bande d'éveil à la vigilance.

En ce qui concerne les ruptures de niveau, M. LEOPOLD propose d'organiser une visite sur site pour trouver des solutions adaptées. Le Pôle Mobilité accepte cette proposition est organisera cette rencontre.

### **Points d'apports volontaires (PAV)**

Lorsque les PAV, ne sont pas enterrés, de nombreux particuliers déposent leurs poubelles de façon anarchique sur les trottoirs, ce qui entravent les déplacements des piétons et notamment ceux à mobilité réduite. Ceci est aggravé par le fait que le ramassage des poubelles se fait désormais assez tard dans la matinée (11h/12h) alors qu'avant il était effectué très tôt.

Les membres de la CCA proposent que les "Ambassadeurs de tri" de Metz Métropole qui vont à la rencontre des particuliers, puissent donner des conseils spécifiques sur les bonnes pratiques de dépôts des ordures ménagères et notamment sensibiliser sur les problèmes provoqués par le dépôt sur les trottoirs.

Par ailleurs, lors de l'installation de PAV si des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap sont supprimées, il est demandé à la Métropole de veiller à en recréer à proximité.

### **Informations des associations pour les compétences de la Métropole**

Suite au transfert de certaines compétences de la Ville à la Métropole, les membres de la CCA se demandent comment ils seront informés ou comment ils pourront interroger les services sur ces domaines.

Mme Migaud indique qu'elle est le porte-voix des membres de la CCA et qu'elle sera le relais des interrogations et/ou observations de la CCA de Metz auprès de la Commission communautaire pour l'accessibilité dont elle est membre.

Il est proposé à la Métropole d'envisager de publier les comptes rendus de réunions de la Commission communautaire pour l'accessibilité sur son site Internet. Cette action permettrait aux membres de la CCA de connaître les membres de cette commission, ainsi que les sujets qui y sont traités.

Mme FOULLIGNY et M. DENSA prennent bonne note de ces recommandations.

### **Stationnement PMR à Metz**

Plusieurs problèmes de stationnement ont été évoqués par les membres de la CCA :

- M. PARIETTI estime que certaines zones bleues passent en zones payantes sans concertation avec les habitants.
- M. MASSING indique le stationnement payant présente l'avantage de libérer des places ce qui permet de trouver plus facilement du stationnement.
- M. PARIETTI, M. Duvinage et M. BERNET constatent qu'à plusieurs endroits, de nombreuses voitures stationnent sur les trottoirs entravant les déplacements des piétons : angle de la rue de Queuleu et de Plantières devant le tabac (envisager de mettre un plot), Rue du Faubourg, devant les Etablissement pour personnes âgées dépendantes...
- M. MASSING rappelle que pour les cas cités il s'agit d'incivilité car dans ces rues le stationnement est interdit.
- M. BERNET fait remarquer que malgré la gratuité du stationnement pour les personnes en situation de handicap, plusieurs personnes ont été verbalisées et la régularisation de leur situation prend du temps.
- M. MASSING précise qu'aujourd'hui les erreurs de contraventions aux personnes en situation de handicap sont rares et se règlent relativement vite. Il indique également qu'une personne qui dispose d'une carte de stationnement n'a pas besoin de prendre de ticket de stationnement à l'horodateur.
- M. BERNET indique que la carte de stationnement pour personnes handicapées peut être dupliquée tout comme la carte mobilité inclusion car la police ne dispose pas des outils pour lire ces nouvelles cartes.



- M. MASSING précise que l'Etat travaille sur l'équipement des lecteurs de carte mobilité inclusion pour régler ce problème.
- M. BERNET signale la dangerosité du passage piéton rue du Juge Michel, pour lequel il faudrait ajouter des bandes blanches et déplacer la bande d'éveil à la vigilance.
- M. MASSING précise que le problème a déjà été signalé aux services compétents mais une relance va être effectuée.

### **Formation/sensibilisation par les associations**

Afin que les compétences des associations soient connues de tous et puissent être sollicitées en cas de besoin, il est convenu que chaque représentant d'association envoie à la Mission Ville pour tous, la liste des formations et/ou actions de sensibilisation qui peuvent être assurées par son association.

Après réception de toutes les informations, une liste commune sera réalisée et diffusée à l'ensemble des membres de la CCA.

La séance est levée à 12h30 et une présentation de la salle Dominique Trabucco est proposée. Il s'agit d'une salle accessible, située au 2<sup>ème</sup> étage de l'hôtel de ville, accessible par ascenseur qui peut accueillir 8 à 10 personnes. Elle est équipée d'une boucle à induction magnétique, du dispositif Acceo, qui permet de traduire les conversations avec les personnes sourdes ou malentendantes et d'un mobilier adapté aux personnes se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant. Cette salle permettra d'accueillir les usagers en situation de handicap mais aussi les personnes venant pour un entretien d'embauche.

Pour le Président  
de la Commission Communale  
pour l'Accessibilité de la Ville de Metz  
L'Adjointe Déléguée,

**Agnès Migaud**



